



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dès 2017, à Bruxelles, suppression de la taxe sur les machines et l'outillage

Bonne nouvelle pour les entreprises bruxelloises, le Gouvernement bruxellois a décidé de supprimer, dès 2017, la taxe sur les machines et l'outillage.

Sur proposition du Ministre bruxellois de l'Economie, Didier Gosuin, le précompte immobilier sur les machines et l'outillage des entreprises sera supprimé au 1^{er} janvier 2017. L'objectif : soulager la pression fiscale des entreprises bruxelloises et améliorer leur compétitivité.

Fortement demandée par les secteurs, la suppression de cet impôt est un soulagement pour le monde de l'entreprise. Elle permettra de dégager au profit des entreprises 4,7 millions d'euros par an.

« Il s'agissait d'une taxe complètement obsolète qui pénalisait les entreprises qui investissent dans leurs machines et outillages. Sa suppression est donc un signal positif lancé par le Gouvernement à l'égard du secteur des industries technologiques. Cette suppression était réclamée depuis de nombreuses années par BECI et Agoria », déclare Didier Gosuin.